



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuivant leur politique de construction de nouveaux rapports professionnels dans l'audiovisuel, le SPFA et l'USPA ont signé, aux côtés du SPI, de la SACD et de la SCAM, un accord avec Orange pour son bouquet de chaînes payantes, Orange Cinéma Séries.

Cet accord organise d'abord l'entrée du groupe Orange dans le concert des acteurs majeurs de l'audiovisuel, ce qui constitue une avancée très importante.

Il vient conforter la démarche, menée depuis l'automne, visant à assurer durablement le financement, par tous les distributeurs de programmes, de la création patrimoniale audiovisuelle.

Il renforce la place de la production indépendante, à laquelle l'intégralité des engagements de financement d'Orange Cinéma Séries sera consacrée, et définit ses relations avec les producteurs.

Il constitue enfin le premier exemple d'un engagement d'investissement fondé également sur des recettes de distribution non linéaire de programmes, anticipant sur la mise en œuvre de la transposition de la nouvelle directive européenne sur les services de médias audiovisuels, que vient d'adopter l'Assemblée Nationale.

Pour l'USPA et le SPFA, cette signature démontre la capacité d'adaptation de la réglementation aux spécificités de tous les acteurs, tout en renforçant la place de la création.

Le SPFA et l'USPA souhaitent que les discussions entamées, dans le cadre de la mission confiée à David Kessler et Dominique Richard, avec les chaînes de la TNT et celles du câble et satellite, débouchent sur de nouveaux accords dès le début de 2009, avec un engagement nettement plus significatif de leur part dans la production patrimoniale indépendante.

Paris, le 18 décembre 2008

Communication SPFA
Stéphane Le Bars : spfa@wanadoo.fr

Communication USPA
Jacques Peskine : jacques@peskine.com